

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

COURTNEY (C.-B.)—LES RÉCENTS SUICIDES CHEZ LES PRISONNIERS

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Je l'en ai avisé, mais je regrette d'avoir à la poser si tard. Le ministre sait que trois détenus se sont suicidés dans la prison de Courtney, en Colombie-Britannique, et que deux étaient des adolescents. Le dernier avait été arrêté sous une inculpation de méfait. Il semblerait que le grand problème soit dû à une mauvaise surveillance des prisonniers dans la cellule qui serait un local tout à fait inadapté. On parle de cette cellule depuis 1972 et on nous en promet une nouvelle depuis 1977. Cependant, il semblerait que ce remplacement ait été retardé à cause de compressions budgétaires.

Le ministre pourrait-il faire une enquête approfondie sur ces derniers décès? Pourrait-il veiller à ce que les prisonniers enfermés dans la cellule de Courtney soient continuellement surveillés et pourrait-il de plus nous promettre de donner une date où on commencera la construction de nouveaux locaux?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, j'aimerais remercier le député de m'avoir donné l'occasion de vérifier les faits à la suite de la triste mort de ce jeune homme de 18 ans. J'admets que les cellules ne sont pas dans un état idéal. En fait, un jury du coroner a formulé des recommandations visant à les améliorer et je suis heureux d'annoncer à la Chambre que, d'après ce que j'en sais, on a donné suite à toutes ces recommandations. Le programme de construction est en voie de réalisation et n'est pas retardé par les compressions budgétaires. On vise à terminer les nouvelles installations à la fin de 1982 et ce sera fait tel que prévu.

● (1500)

M. Skelly: Madame le Président, d'après les histoires que j'ai entendues, le problème n'a rien de nouveau. Le ministre sait-il que le problème ne découle pas seulement de l'état des cellules mais aussi du fait qu'elles sont situées dans un endroit qu'on ne peut observer, que le surveillant n'y a pas accès de l'extérieur et qu'il ne peut pas voir ce qui s'y passe? Les décès qui y sont survenus, soit celui d'une adolescente de 15 ans et celui d'une personne adulte, reflètent bien le problème que pose la surveillance. Le ministre s'engagera-t-il à en saisir le Conseil du Trésor sans délai, car je crois savoir que la question n'est pas encore réglée? S'engagera-t-il aussi à étudier sérieusement le problème que pose la surveillance par des gardiens civils qui travaillent dans ce domaine?

M. Kaplan: Je n'y manquerai pas, madame le Président. Sauf erreur, je le répète, on a donné suite à toutes les recommandations du jury du coroner. Je vais examiner la situation pour voir si on ne pourrait pas faire des améliorations temporaires aux cellules actuelles jusqu'à ce qu'on ait terminé les nouvelles installations approuvées par le Conseil du Trésor, lesquelles sont censées être prêtes à la fin de 1982.

Recours au Règlement—M. McKnight

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. TOWERS—LA PROCÉDURE RELATIVE À UNE MOTION PROPOSÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Tout en sachant qu'il n'appartient pas aux députés de discuter des décisions de la présidence, je crains qu'il ne se soit produit un léger malentendu entre la présidence et moi-même au sujet d'une motion en vertu de l'article 43 du Règlement que j'ai proposée aujourd'hui. Après avoir pris connaissance des «bleus», Votre Honneur jugerez peut-être à propos de rendre demain une décision à cet égard. Ma motion ne consistait pas en un message de félicitations; j'invitais plutôt toutes les localités canadiennes à appuyer les forces et les associations de police afin qu'il y ait une amélioration de la qualité de la vie au Canada.

Mme le Président: Il est souvent difficile de juger de prime abord si une motion est recevable. J'avais l'impression qu'il s'agissait d'un message de félicitations ou d'encouragement. Je craignais qu'en acceptant la motion du député de Red Deer (M. Towers) je serais obligée, demain et dans les jours qui suivront, d'accepter d'autres motions visant les médecins, les infirmières ou d'autres membres de notre société sans lesquels notre existence ne serait pas la même. J'examinerai la motion du député et si j'ai été injuste, je lui permettrai certainement de la proposer à nouveau un autre jour.

M. NIELSEN—PRÉAVIS DE RECOURS AU RÈGLEMENT

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, j'invoque le Règlement à propos d'autre chose. Quand la présidence examinera la motion que le député de Red Deer (M. Towers) a proposée en vertu de l'article 43 du Règlement, elle pourrait en même temps examiner celle que le député de Sarnia (M. Cullen) a proposée en vertu du même article et comparer l'urgence des deux motions.

Je voudrais signifier maintenant mon intention de prendre la parole demain pour un recours au Règlement. Le premier ministre (M. Trudeau) a mentionné nombre de fois une lettre qu'il aurait reçue de M^{me} Thatcher elle-même et en a longuement cité des passages. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) s'est à maintes reprises reporté à cette lettre et en a cité de longs passages à l'intention des média et de la Chambre. J'aimerais voir comment ces déclarations de trois provenances peuvent cadrer avec le Règlement. Je veux simplement vous aviser que j'invoquerai le Règlement demain au sujet de cette affaire et ainsi permettre aux services du greffier de conseiller la présidence au préalable au sujet des précédents et d'en faire autant auprès du leader du gouvernement à la Chambre.

M. MCKNIGHT—UN PROBLÈME DE MATHÉMATIQUES

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je parlerai très brièvement. Je voudrais signaler à la Chambre que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a eu l'amabilité d'offrir aux députés de ce côté-ci 125 pommes du Québec. Toutefois, pour être juste, je dirai que nous avons reçu plus de cartes que de pommes du